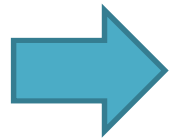




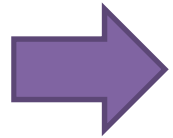
Stratégie de Pays 2014-2020

Co-construction de la réponse à l'AMI
Septembre 2014

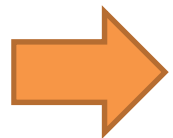
POINT DE MÉTHODE...



Depuis 2012, avec la révision de la charte et dans la concertation, la construction de la stratégie de Pays s'est engagée.

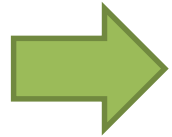


Depuis la validation de la charte et de la trame de la stratégie de Pays en décembre 2013, des réunions d'informations ont été conduites dès le mois d'avril, puis en juin 2014.



Les 3 réunions de St Lormel (4/9/11 septembre 2014) s'inscrivent dans la démarche de construction collective de la réponse à l'AMI.

C'est l'une des modalités permettant de transmettre de l'information et collecter les initiatives locales.



Le **comité de coordination**, composé du bureau du Pays et de celui du conseil de développement, examinera, discutera, proposera une synthèse de nos travaux.

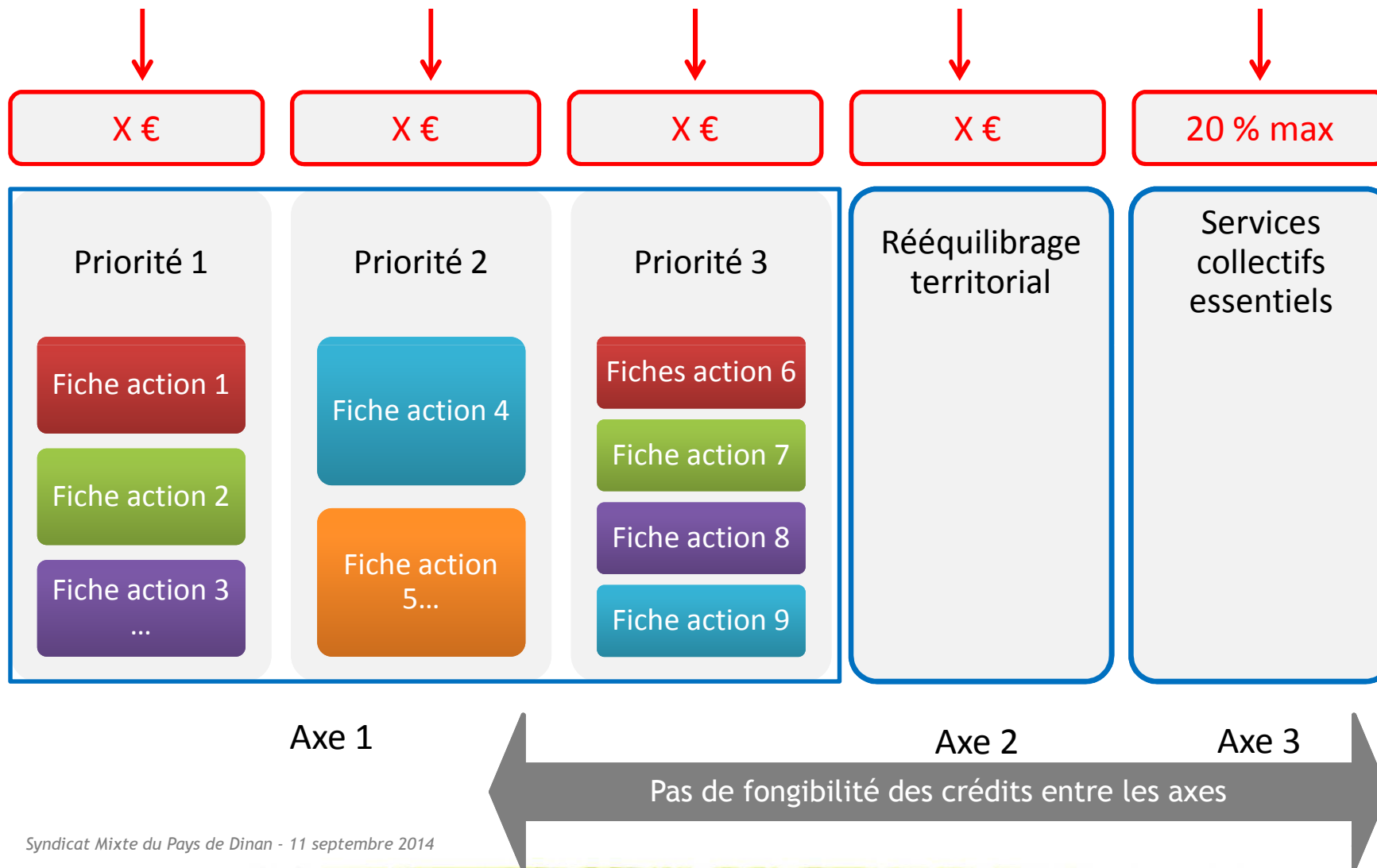
Elle sera soumise au vote du Pays et du Conseil de développement.



- Réponse AMI pour le 31 octobre 2014
- Réponse pour LEADER pour le 31 décembre 2014

Convention pour les priorités partagées de développement

4 163 619 € pour 3 ans



LES CRITÈRES DE LA RÉGION

LA GRILLE DÉVELOPPEMENT DURABLE

= Grille de questionnement

➔ Objectif d'amélioration qualitative des projets

« L'argent public se fait rare, à tous les niveaux, il n'est plus temps d'imaginer des investissements redondants, à moitié utilisés ou mal conçus, construits à l'économie et qui sont à repenser et modifier intégralement rapidement. La durabilité de nos investissements n'est plus un luxe, un supplément d'âme ou un verdissement de projets. C'est la condition de l'utilité, de l'acceptabilité de ces investissements par nos concitoyens.

Il revient aux collectivités, aux acteurs publics et privés, de montrer qu'il nous faut désormais avoir des projets d'urbanisme durable, respectueux de l'environnement et de la qualité de la vie. Ces équipements doivent être multifonctionnels, utiles à leurs usagers, ne pas nuire à l'environnement, intégrer toutes les dimensions du futur développement régional... »

*Session juin 2014 - Pierrick MASSIOT
Président de la Région Bretagne*

Chaque projet soutenu dans le cadre des Contrats de partenariat Région/pays 2014-2020 sera questionné autour de **quatre piliers** déclinés en **8 cibles**.

Ainsi, ils seront analysés au regard de :

- leur bonne intégration aux problématiques du **territoire**. La prise en compte des questions relatives au foncier et à l'accessibilité seront ainsi examinées ;
- leur contribution au développement du **lien social** : insertion/mixité des populations, bien-être et santé, mise en valeur du patrimoine et le développement des langues régionales, de l'art et de la culture ;
- la prise en compte des enjeux de **transition écologique et énergétique** : préservation des ressources et de la qualité de l'environnement et maîtrise de la consommation énergétique ;
- la valeur ajoutée créée pour l'**économie locale et l'efficience** du projet.

MODALITÉS D'APPRÉCIATION DE LA QUALITÉ ATTENDUE PAR LA RÉGION

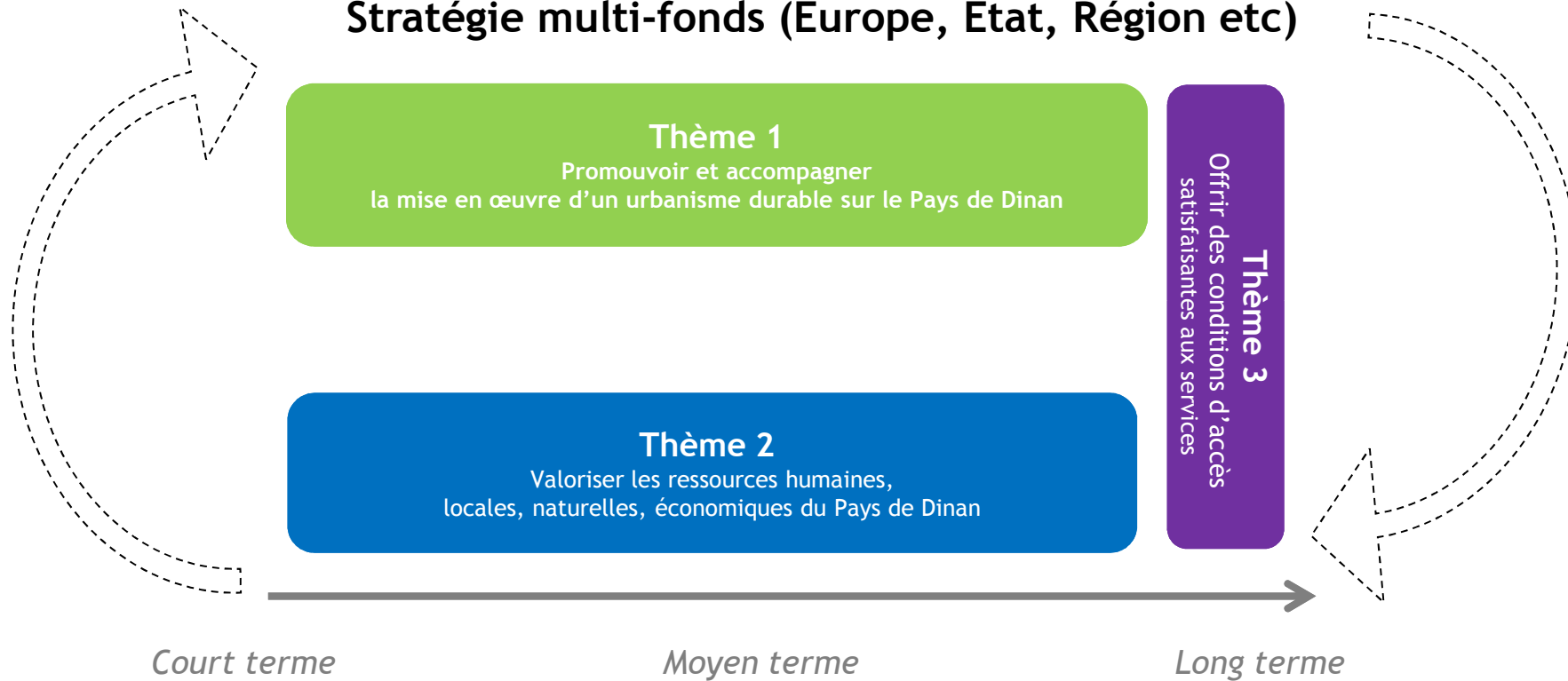
« La Région souhaite que, pour chaque projet, les 8 cibles organisées en 4 piliers puissent être interrogées par le porteur de projet.

Elle considérera comme **recevable** un projet qui se sera positionné de manière cohérente avec les orientations régionales (cf éléments d'appréciation) sur **au moins 6 cibles réparties sur chacun des 4 piliers.** »

Votée en comité syndical
le 19 décembre 2013

STRATÉGIE 2014 - 2020

Stratégie multi-fonds (Europe, Etat, Région etc)



Offrir des conditions d'accès satisfaisantes
aux services

THÈME 3

QUELQUES ÉLÉMENTS D'ÉCLAIRAGE

- D'ici 20 ans = augmentation souhaitée de 17 000 habitants (prospective démographique du SCOT) par une attractivité résidentielle renouvelée et des dynamiques naturelles.
 - **Le volume des besoins et des demandes sociales ira croissant dans les deux décennies à venir.**

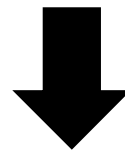
- Modification de la nature des besoins et des demandes :
 - allongement de la durée de vie et attractivité du territoire pour des populations retraitées ;
 - risque de fragilisation sociale accrue d'une frange de la population (jeunes, femmes...) ;
 - évolution des modes et rythmes de vie ;
 - évolution des technologies de l'information et de la communication ;

QUELQUES ÉLÉMENTS D'ÉCLAIRAGE

- Armature du SCOT du Pays de Dinan articulée autour du pôle urbain de Dinan, des centralités secondaires, des pôles relais estuariens et intérieurs et le maillage communal, à partir de laquelle s'organisera notamment le développement de l'habitat et des services.
- Importance de qualifier dans leur rayonnement les politiques d'équipement et de services qui seront mises en place
- Renforcement de l'accessibilité à cette offre d'équipements et services via une offre performante de mobilité

QUELQUES ÉLÉMENTS D'ÉCLAIRAGE

Le maintien des populations en place,
l'implantation de nouvelles populations (souvent d'origine
urbaine) et
de nouvelles entreprises sur un territoire sont corrélés à...



la capacité de ce territoire à développer une offre performante d'équipements et de services.

LES QUESTIONS À SE POSER AUJOURD'HUI

- Combien de fiches actions (5 max) ?
- Pour chaque fiche action :
 - Intitulé ?
 - Problématique ?
 - Types de projets éligibles ?
 - Enveloppe financière ?
 - Statuts des porteurs de projets ?
 - Dépenses éligibles/dépenses non éligibles
 - Critères de sélection

ANNEXES

Extrait charte de pays :
projets de nature économique

QUELQUES PISTES DE CRITÈRES POUR LA RECONNAISSANCE DES PROJETS D'INTÉRÊT DE PAYS

RUBRIQUE	EXEMPLE D'ELEMENTS D'ARGUMENTAIRE
Inscription dans un espace territorial élargi	<ul style="list-style-type: none"> Affirmation et reconnaissance du territoire à l'échelle régionale / caractère innovant du projet Coopérations avec les territoires périphériques Cohérence avec des politiques régionale ou départementale Prise en compte de l'environnement « concurrentiel »
Cohérence avec les grandes orientations du SCoT du pays	<ul style="list-style-type: none"> Inscription dans l'armature urbaine du SCOT : pôle de centralité de Dinan, centralités secondaires de Plancoët, Broons-Caulnes, Matignon-St Cast, pôles relais ruraux ou estuariens Cohésion territoriale : liens littoral - ville - rural
Politique d'animation mutualisée	<ul style="list-style-type: none"> Justification de la « bonne échelle » pour porter la politique d'animation Mutualisation de réflexions, de moyens d'animation, de moyens d'ingénierie
Intégration des principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Performance environnementale et énergétique : <ul style="list-style-type: none"> qualité énergétique du bâti / énergies renouvelables / qualité urbaine et architecturale Impulsion et accompagnement aux pratiques éco-responsables Valorisation des ressources locales / énergies renouvelables Développement économique socialement responsable <ul style="list-style-type: none"> valorisation des ressources humaines locales insertion par l'activité Economie sociale et solidaire

QUELQUES PISTES DE CRITÈRES POUR LA RECONNAISSANCE DES PROJETS D'INTÉRÊT DE PAYS

RUBRIQUE	EXEMPLE D'ELEMENTS D'ARGUMENTAIRE
Inscription dans un espace territorial élargi	<ul style="list-style-type: none"> Affirmation et reconnaissance du territoire à l'échelle régionale / caractère innovant du projet Coopérations avec les territoires périphériques Cohérence avec des politiques régionale ou départementale Prise en compte de l'environnement « concurrentiel »
Cohérence avec les grandes orientations du SCOT du Pays	<ul style="list-style-type: none"> Inscription dans l'armature urbaine du SCOT : pôle de centralité de Dinan, centralités secondaires de Plancoët, Broons-Caulnes, Matignon-St Cast, pôles relais ruraux ou estuariens Cohésion territoriale : liens littoral - ville - rural
Politique d'animation mutualisée	<ul style="list-style-type: none"> Justification de la « bonne échelle » pour porter la politique d'animation Mutualisation de réflexions, de moyens d'animation, de moyens d'ingénierie
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité physique : <ul style="list-style-type: none"> Inscription dans l'armature urbaine de la commune Prise en compte des publics « empêchés » dans l'aménagement (handicap...) Mixité sociale et intergénérationnelle <ul style="list-style-type: none"> Politique tarifaire envisagée Accompagnement de publics spécifiques dans l'accès à l'équipement ou l'animation Réponse à des évolutions de modes et rythmes de vie Réponse à des besoins spécifiques en direction de la jeunesse
Intégration des principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Performance environnementale et énergétique : <ul style="list-style-type: none"> qualité énergétique du bâti / énergies renouvelables / qualité urbaine et architecturale Impulsion et accompagnement aux pratiques éco-responsables Valorisation des ressources locales / énergies renouvelables Dimension économique <ul style="list-style-type: none"> Emploi - insertion Attractivité économique

QUELQUES PISTES DE CRITÈRES POUR LA RECONNAISSANCE DES PROJETS D'INTÉRÊT DE PAYS

RUBRIQUE	EXEMPLE D'ELEMENTS D'ARGUMENTAIRE
Inscription dans un espace territorial élargi	<ul style="list-style-type: none"> • Affirmation et reconnaissance du territoire à l'échelle régionale / caractère innovant du projet • Coopérations avec les territoires périphériques • Cohérence avec des politiques régionale ou départementale
Cohérence avec les grandes orientations du SCOT du Pays	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription dans l'armature urbaine du SCOT : pôle de centralité de Dinan, centralités secondaires de Plancoët, Broons-Caulnes, Matignon-St Cast, pôles relais ruraux ou estuariens • Cohésion territoriale : liens littoral - ville - rural
Politique d'animation mutualisée	<ul style="list-style-type: none"> • Justification de la « bonne échelle » pour porter la politique d'animation • Mutualisation de réflexions, de moyens d'animation, de moyens d'ingénierie
Intégration des principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Dimension sociale et implication citoyenne : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, éducation, promotion, formation, soutien aux bonnes pratiques, dimension partenariale... • Dimension économique <ul style="list-style-type: none"> • Emploi - insertion • Approche filière • Attractivité économique

Syndicat Mixte du Pays de Dinan

paysdinan@pays-de-dinan.org

☎ 02.96.87.42.40

Conseil de Développement

pays.dinan@wanadoo.fr

☎ 02.96.85.50.28